



Agir pour le sport **FICHE ACTION N° 20** **Soutien aux équipements sportifs structurants**

Référence à l'Axe de la Charte du Pays :

Faire de la qualité de vie un atout du développement durable

Référence à l'axe n° 4 du contrat de développement territorial 2007/2013 :

Assurer la promotion du territoire et le développement de services à la population

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

Un dynamisme de développement s'opère dans certaines disciplines sportives y compris dans les activités de loisirs et de pleine nature, cependant le niveau d'équipements sportifs des territoires intercommunaux se révèle irrégulier.

Le Pays souhaite aider les territoires à :

- mutualiser les actions pour répondre au mieux aux différents besoins des populations,
- développer la diversité des pratiques sportives
- favoriser l'accessibilité pour tous

dans un souci de valoriser la pratique sportive en lien avec les objectifs et les formes d'éducation à la santé fixés aux PNNS (Plan National Nutrition Santé) et PRSP (Programme Régional de Santé Publique de Bourgogne) - renvoi fiche-action 17-3 « alimentation-nutrition-prévention-santé »

Résultats attendus et impacts de l'action :

Elaborer une stratégie d'implantation et d'aménagement des équipements dans un contexte de développement cohérent et structurant favorisant la complémentarité et la mutualisation d'équipements de qualité à l'échelon du Pays, selon des critères :

- de sécurité
- d'accessibilité à une pratique sportive pour tous
- de diversification des pratiques sportives
- de professionnalisation dans l'apprentissage des pratiques sportives et l'utilisation des équipements

- d'équité entre les espaces urbains et ruraux

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard du projet de territoire) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

Les actions identifiées s'inscrivent dans la stratégie de développement global définie par le Pays au présent contrat :

- rendre plus lisible l'offre et les atouts du territoire
 - déployer sur l'ensemble du territoire des services adaptés :
 - agir pour l'organisation des territoires, les quartiers, le sport, les personnes âgées
- et contribuent aux priorités définies par :
- La Région : « développer des projets structurants » dont la création ou la remise à niveau des équipements publics majeurs (sport...) et « développer la notoriété et une lisibilité forte du territoire » dont le développement et la diffusion d'une offre culturelle et sportive de haute qualité
 - Le Département concernant l'impact sur la cohésion sociale du territoire

Plus-values

Développement économique

Amélioration de la qualité de vie

Le sport pour tous

Prévention et éducation à la santé pour toutes les catégories d'âge

Accès à la pratique de haut niveau

Caractère intercommunal de l'action

Renforcer la cohésion économique et sociale, y compris l'attractivité du territoire.

Caractère durable de l'action

Cohésion sociale

Lutte contre le changement climatique

La santé par la pratique d'une activité sportive en lien avec Sport Médecine Santé 58 qui assure des actions de prévention pour sportifs de haut niveau, mais également auprès de tout public

Articulation Pays - Agglomération - Villes intermédiaires

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES

et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

1

Intitulé : actualisation du diagnostic de l'offre sportive

Recensement de l'existant et des perspectives d'actions

2

Intitulé : favoriser l'accès à la pratique sportive

Suivant les préconisations de l'actualisation du diagnostic de l'offre sportive du Pays de Nevers Sud-Nivernais, le Pays souhaite :

- soutenir les structures sportives existantes ou à venir en favorisant la création ou la transformation d'équipements existants :

⇒ aux clubs formateurs identifiés comme tels par la Fédération

⇒ aux initiatives qui favorisent l'accès au plus haut niveau

	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ à toute action encadrée de nature à fidéliser les sportifs sur le Pays ⇒ aux pratiques nouvelles ⇒ aux sites nécessitant des aménagements particuliers (ex. mise en sécurité des pistes d'apprentissages de la moto) ⇒ aux pratiques d'initiation (ex. pistes de BMX) ⇒ à la multi-activité (ex. plateaux multi-sports)
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS

1	Association
2	Associations - collectivités locales

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

1	Impact à l'échelon Pays	
2	- Organisation intercommunale	les espaces multisports utilisant des matériaux répondant à des normes environnementales (lutte contre le changement climatique), seront financés
1 et 2	Autres dispositions particulières :	
1 et 2	Pour un avis définitif, la commission « sport » du pays s'appuiera sur le projet de développement de la Fédération concernée si celui-ci est décliné au niveau régional, départemental voire local.	
1	Un comité de pilotage associant la Direction Départementale Sport et Jeunesse, la DDJS, l'ADESS, le CDOS, SMS 58, pilotera l'action	
1	L'intervention de la Région se fera sur la base d'un diagnostic prospectif des infrastructures et des besoins en termes de pratique avec un volet spécifique sur le développement de nouvelles pratiques à destination du tout public.	
2	<ul style="list-style-type: none"> - les piscines sont exclues (hors contrats Ville Intermédiaire. Cf fiche 13 - opération 1) - l'accessibilité aux personnes handicapées sera privilégiée - les travaux de mise en conformité et d'amélioration des équipements existants seront soutenus L'intervention de la Région portera, selon les conclusions issues de l'actualisation du diagnostic sur le soutien aux équipements.	

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS

	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)			Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1	Pays	Région	Territoriaux	70 %	Volet 2
	Pays	Département	FDP	En complément	
2	Pays	Région	Sectoriels ou à défaut Territoriaux	20 à 40 %	Volet 2

	Pays	Région	Sectoriels	Tout ce qui concerne la pratique de haut niveau	
--	------	--------	------------	-------------------------------------------------	--

DISPOSITIFS D'ÉVALUATION

	Nombre d'aménagements créés Nombre de terrains multisports équipés Inscriptions sur les listes de haut niveau
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------